



Pédiatres Du Monde

pediatresdumonde@wanadoo.fr

N° SIRET : 482 560 554 000 16

Dernière parution J.O.N°25 le 20 juin 2009 annonce 614

<http://www.pediatres-du-monde.org/>

Présentation de la Francophonie

et de

L'Organisation internationale de la Francophonie

(OIF)

Rédaction : Martine THIERRY
Commission Communication & Finances
Pédiatres du Monde

Sommaire

La Francophonie en bref	p.2
Modalités d'adhésion à l'OIF.....	P.4
Membres de l'OIF.....	p.4
Historique.....	p.6
Dispositif institutionnel.....	p.9
<i>Objectifs</i>	<i>p.9</i>
<i>Missions</i>	<i>p.10</i>
<i>L'Organisation Internationale de la Francophonie</i>	<i>p.12</i>
<i>Organes consultatifs et opérateurs</i>	<i>p.13</i>
Organigramme de la Francophonie.....	p.15
Acronymes.....	p.16
Contacts.....	p.17

La Francophonie en bref

Présentation

220 millions de francophones dans le monde

La Francophonie : dispositif institutionnel qui organise les relations politiques et de coopération entre les États et gouvernements ayant en partage l'usage de la langue française et le respect des valeurs universelles

La Francophonie multilatérale est incarnée institutionnellement par l'**Organisation internationale de la Francophonie (OIF)** - Adhérents : 70 Etats et gouvernements (56 membres 14 observateurs)

La Francophonie dispose de :

4 opérateurs spécialisés : *Agence universitaire de la francophonie (AUF), Chaîne internationale de télévision TV5, Association internationale des maires francophones (AIMF), Université Senghor d'Alexandrie*

2 Conférences permanentes : *Ministres de l'éducation nationale (Confémen), Ministres de la jeunesse et des sports (Conféjes)*

63 OING et autres organismes de la société civile accrédités auprès des instances de la Francophonie

L'assemblée parlementaire francophone (APF) exerce une fonction consultative auprès des Sommets des chefs d'Etats et de Gouvernements francophones

Dispositif institutionnel de la Francophonie : instances politiques décisionnelles dont la plus haute est le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement, et le Secrétaire général de la Francophonie, clé de voûte de ce système. Depuis 2003, le Secrétaire général de la Francophonie est Abdou Diouf, ancien Président de la République du Sénégal, il est le plus haut responsable de l'OIF.

Implantations de l'OIF dans le monde

Siège : Paris

4 représentations permanentes : Addis-Abeba, Bruxelles, New York, Genève

3 bureaux régionaux : Lomé (Togo), Libreville (Gabon), Hanoi (Vietnam)

2 antennes régionales : Bucarest (Roumanie), Port-au-Prince (Haïti)

328 employés (siège et hors siège)

Budget de l'OIF : 80 millions d'euros
Dont 64% alloués aux programmes de l'OIF

Instances de la Francophonie

Sommet des chefs d'Etat ou Gouvernement

Réuni tous les 2 ans et présidé par le pays hôte

Dernier : Québec (Canada) en 2008. Prochain : Montreux (Suisse) en 2010

Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF)

Réunie tous les ans les Ministres des Affaires Etrangères ou de la Francophonie

Exécution des décisions du Sommet et préparation du Sommet suivant

Conseil Permanent de la Francophonie (CPF)

Composé des représentants personnels des chefs d'Etats

Exécution des décisions prises par la CMF

Examen des propositions de répartition du Fonds multilatéral unique (budget)

Triple rôle d'animateur, de coordonnateur et d'arbitre

Fonctionne avec 4 commissions spécialisées

Politique – Economique – Coopération et programmation- Administrative et financière

Objectifs

Instauration et développement de la démocratie
Prévention, gestion et règlement des conflits
Soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme
Intensification du dialogue des cultures et des civilisations
Rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle
Renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale
en vue de favoriser l'essor de leurs économies
Promotion de l'éducation et de la formation

Missions

Mise en œuvre de la programmation décennale (2005 – 2014)
Adoptée au Sommet des Chefs d'État et Gouvernement
En 2004 à Ouagadougou (Burkina Faso) :

Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique
Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme
Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche
Développer la coopération au service du développement durable

Logo de l'OIF



Modalités d'adhésion à l'Organisation Internationale de la Francophonie

Les États ou gouvernements qui souhaitent faire partie de l'OIF en adhérant au Traité de Niamey doivent en faire officiellement la demande. C'est le Sommet de la Francophonie sur la base des recommandations de la Conférence ministérielle, délibérant à huis clos, qui décide d'accueillir ou non le nouveau requérant. Cette décision doit être prise à l'unanimité.

Le document portant " Statuts et modalités d'adhésion" à la Conférence des chefs d'Etats et de gouvernements des pays ayant le français en partage, adopté par le Sommet de Beyrouth, o (2002) et amendé par le Sommet de Bucarest (2006) se substitue au document issu des travaux du Sommet de Cotonou (1995) et amendé au Sommet de Hanoi (1997).

Il souligne l'importance du critère linguistique. Le partage d'une langue commune assure la cohésion autant que l'originalité de la communauté francophone.













Que le français ne soit pas la langue officielle du pays requérant ne constitue cependant pas un obstacle à son adhésion. C'est au regard de la place qu'occupe la langue française dans le pays concerné que sont examinées les demandes d'adhésion. La qualité de membre associé nécessite de faire "*la démonstration détaillée d'une situation satisfaisante de l'usage du français*".

Le Cadre stratégique décennal adopté en 2004 rappelle que "l'appartenance à la Francophonie est indissociable de l'adhésion volontaire à ses principes et ses valeurs, rappelés par l'article 1 de la Charte". Le respect de la diversité culturelle et linguistique constitue l'une de ces valeurs et l'OIF soutient les langues partenaires au sein de l'espace francophone en même temps qu'elle promeut le français.

Membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie

L'OIF compte, en 2008, 56 États et gouvernements membres (dont 3 membres associés) et 14 observateurs, répartis en 7 régions du monde. Parlé par 220 millions de locuteurs dans le monde, le français a statut de langue officielle, seul ou avec d'autres langues, dans 32 États et gouvernements membres de l'OIF.

Europe

-  Albanie
-  Andorre
-  Arménie ^(a)
-  Autriche ^(o)
-  Belgique, gouvernement fédéral
 - et de la  Communauté française
-  Bulgarie
-  Chypre ^(a)
-  Croatie ^(o)
-  France
-  Géorgie ^(o)
-  Grèce
-  Hongrie ^(o)
-  Lettonie ^(o)
-  Lituanie ^(o)
-  Luxembourg
-  Macédoine (ex-République yougoslave de)
-  Moldavie
-  Monaco
-  Pologne ^(o)
-  République tchèque ^(o)
-  Roumanie
-  Serbie ^(o)
-  Slovaquie ^(o)
-  Slovénie ^(o)
-  Suisse
-  Ukraine ^(o)






Afrique de l'Ouest

-  Bénin
-  Burkina Faso
-  Cap-Vert
-  Côte d'Ivoire
-  Ghana ^(a)
-  Guinée
-  Guinée-Bissau
-  Mali
-  Niger
-  Sénégal
-  Togo







Afrique centrale

-  Burundi
-  Cameroun
-  République centrafricaine
-  République du Congo
-  République démocratique du Congo
-  Gabon
-  Guinée équatoriale
-  Rwanda
-  Sao Tomé-et-Principe
-  Tchad

Afrique de l'Est et Océan indien

-  Comores
-  Djibouti
-  Madagascar⁵
-  Maurice
-  Mozambique^(o)
-  Seychelles

Amérique et Caraïbes

-  Canada, gouvernement fédéral
 - du  Nouveau-Brunswick
 - et  Québec
-  Dominique
-  Haïti
-  Sainte-Lucie

Afrique du Nord et Moyen-Orient

-  Égypte
-  Liban
-  Maroc
-  Mauritanie
-  Tunisie

Asie et Pacifique

-  Cambodge
-  Laos
-  Thaïlande^(o)
-  Vanuatu
-  Viêt Nam

Notes :

La classification par région est celle publiée officiellement par l'Organisation internationale de la Francophonie

(a) : membre associé

^(o) : membre observateur

Historique de la Francophonie

Le terme « francophonie » est apparu vers la fin du XIXe siècle, pour décrire l'ensemble des personnes et des pays utilisant le français. Il acquiert son sens commun lorsque, quelques décennies plus tard, des francophones prennent conscience de l'existence d'un espace linguistique partagé, propice aux échanges et à l'enrichissement mutuel. Des hommes et femmes de lettres seront à l'origine de ce mouvement. Quoi de plus naturel pour une entreprise adossée à l'usage de la langue.

Premiers pas

Des écrivains initient le processus, dès 1926, en créant l'Association des écrivains de langue française (Adelf) ; suivent les journalistes, regroupés en 1950 au sein de l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française (aujourd'hui Union de la Presse francophone) ; en 1955, une Communauté des Radios publiques francophones est lancée avec Radio France, la Radio suisse romande, Radio Canada et la Radio belge francophone. Cette communauté propose aujourd'hui, avec une audience sans cesse accrue, des émissions communes diffusées simultanément sur les ondes des radios membres, contribuant ainsi au renforcement du mouvement francophone à travers le monde.

En 1960, **la première institution intergouvernementale francophone** voit le jour avec la Conférence des Ministres de l'Éducation (Confémen) qui regroupait au départ 15 pays. Cette conférence ministérielle permanente compte aujourd'hui 41 États et gouvernements membres. Elle se réunit tous les deux ans pour tracer les orientations en matière d'éducation et de formation au service du développement.

Les universitaires s'en mêlent à leur tour en créant, une année plus tard, l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française, qui deviendra, en 1999, l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF). L'AUF compte aujourd'hui 677 établissements d'enseignement supérieur et de recherche répartis dans 81 pays. Elle est l'un des opérateurs spécialisés de la Francophonie.

Le mouvement s'élargit aux parlementaires qui lancent leur association internationale en 1967, devenue l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) en 1997. Elle regroupe actuellement 65 parlements membres et 11 observateurs et représente, selon la Charte de la Francophonie, l'Assemblée consultative du dispositif institutionnel francophone.

La Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (Conféjes), créée en 1969, est, avec la Confémen, la deuxième conférence ministérielle permanente de la Francophonie.

L'avènement de la coopération francophone

"Dans les décombres du colonialisme, nous avons trouvé cet outil merveilleux, la langue française", aimait à répéter le poète Léopold Sédar Senghor, ancien président du Sénégal.

Une formule qui reflète la philosophie des pères fondateurs de la Francophonie institutionnelle - Senghor et ses homologues tunisien, Habib Bourguiba et nigérien, Hamani Diori, ainsi que le Prince Norodom Sihanouk du Cambodge - et qui consiste à mettre à profit le français au service de la solidarité, du développement et du rapprochement des peuples par le dialogue permanent des civilisations.

C'est là tout l'objet de la signature à Niamey, le 20 mars 1970, par les représentants de 21 Etats et gouvernements, de la Convention portant création de l'**Agence de coopération culturelle et technique (ACCT)**. Nouvelle organisation intergouvernementale fondée autour du partage d'une langue commune, le français, chargée de promouvoir et de diffuser les cultures de ses membres et d'intensifier la coopération culturelle et technique entre eux. Le projet francophone a sans cesse évolué depuis la création de l'ACCT devenue, en 1998 l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et, en 2005, l'Organisation internationale de la Francophonie.

En 1984, la **chaîne de télévision francophone TV5** naît de l'alliance de cinq chaînes de télévision publiques : TF1, Antenne 2 et FR3 pour la France, la RTBF pour la Communauté française de Belgique et la TSR pour la Suisse ; rejointes en 1986 par le Consortium de Télévisions publiques Québec Canada. TV5Afrique et TV5Amérique Latine voient le jour en 1992, suivies par TV5Asie en 1996, puis de TV5Etats-Unis et TV5Moyen Orient en 1998. La chaîne, dénommée TV5Monde depuis 2001, compte aujourd'hui 7 chaînes de télévision et TV5 Québec-Canada. Transportée par 44 satellites, reçue dans 189 millions de foyers de par le monde, elle constitue le principal vecteur de la Francophonie : la langue française, dans la diversité de ses expressions et des cultures qu'elle porte.

Une nouvelle dimension politique

Le Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, communément appelé "**Sommet de la Francophonie**", se réunit pour la première fois en 1986 à Versailles (France), à l'invitation du Président de la République française François Mitterrand. 42 Etats et gouvernements y participent et retiennent quatre domaines essentiels de coopération multilatérale : le développement, les industries de la culture et de la communication, les industries de la langue ainsi que le développement technologique couplé à la recherche et à l'information scientifique.

Depuis 1986, 12 Sommets de la Francophonie se sont réunis. Ces concertations politiques au plus haut niveau ont progressivement **renforcé la place de la Francophonie sur la scène internationale**, tout en élargissant ses champs d'action et en améliorant ses structures et modes de fonctionnement.

Pour être plus conforme à la dimension politique qu'elle a acquise, la Francophonie est dotée sur décision du Sommet de Cotonou (1995, Bénin) d'un poste de **Secrétaire général**, clé de voûte du système institutionnel francophone. Le premier Secrétaire général est élu au Sommet de Hanoi (Vietnam) en 1997, en la personne de Boutros Boutros-Ghali, ancien Secrétaire général des Nations unies – il occupera ce poste jusqu'en 2002.

Abdou Diouf, ancien Président de la république du Sénégal, est élu Secrétaire général de la Francophonie au Sommet de Beyrouth en 2002. Il impulse une nouvelle dynamique à l'Organisation dans ses deux volets : les actions politiques et la coopération pour le développement. Une nouvelle **Charte de la Francophonie** adoptée par la Conférence ministérielle à Antananarivo (Madagascar) en 2005, rationalise les structures de la Francophonie et ses modes de fonctionnement et consacre l'appellation **d'Organisation internationale de la Francophonie**.

A la culture et à l'éducation, domaines originels de la coopération francophone, se sont ajoutés, au fil des Sommets, le champ politique (paix, démocratie et droits de l'Homme), le développement durable, l'économie et les technologies numériques. Dans le domaine capital de la promotion de la démocratie, l'OIF envoie sa première mission d'observation d'un processus électoral en 1992, lors des présidentielles et législatives en Roumanie. L'assistance électorale offerte en réponse à la demande des Etats concernés, ne se limite pas à l'observation des scrutins. Elle englobe divers appuis institutionnels et juridiques, la formation des personnels électoraux, l'assistance technique et matérielle.

En 2000 au Mali, la « **Déclaration de Bamako** », premier texte normatif de la Francophonie en matière de pratiques de la démocratie, des droits et des libertés est adoptée. La Francophonie se dote ainsi de pouvoirs contraignants face à ses membres qui ne respectent pas les valeurs démocratiques communes.

Au plus près des populations

Avec les premiers **Jeux de la Francophonie** en 1989, la Francophonie institutionnelle prend une dimension populaire et se met à l'écoute de la jeunesse : le Maroc accueille 1700 jeunes de 31 pays francophones autour de concours culturels et sportifs. Depuis, les jeux se tiennent tous les quatre ans : France (1994), Madagascar (1997), Canada-Québec (2001), Niger (2005) et Liban (2009).

Une Conférence francophone des organisations internationales non gouvernementales tenue en 1993 avec la participation de 31 OING accréditées auprès des instances de la Francophonie associe désormais la société civile au processus d'élaboration, de réalisation et d'évaluation de la coopération multilatérale francophone. La **Conférence des OING** se réunit tous les deux ans sur convocation du Secrétaire général de la Francophonie. En 2009, 63 organisations internationales non gouvernementales et autres organisations de la société civile, intervenant dans les divers champs d'activité de la Francophonie sont accréditées.

En consultant régulièrement les organisations internationales non gouvernementales, en les associant à la mise en œuvre de plusieurs programmes de coopération, la Francophonie s'enrichit de leurs expériences d'acteurs de terrain, proches des préoccupations des populations.

L'OIF a conclu des accords de coopération avec de nombreuses organisations internationales ou régionales (Nations unies, Union européenne, Union africaine, etc.).

Un long chemin a été parcouru depuis les premières réunions d'écrivains francophones, à l'aube du siècle dernier, jusqu'à la diffusion de leurs ouvrages, aux quatre coins du monde, dans les bibliothèques installées par l'OIF. Pour autant, de nouveaux défis attendent la Francophonie : parfaire l'intégration de tous les pays francophones dans une mondialisation plus heureuse et poursuivre le combat pour le respect de la diversité des cultures.

Le dispositif institutionnel

La Francophonie est le dispositif institutionnel qui organise les relations politiques et de coopération entre les états membres ayant en partage l'usage de la langue française et le respect des valeurs universelles.

Le dispositif institutionnel de la Francophonie comprend des instances politiques décisionnelles dont la plus haute est le **Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement** qui se réunit tous les deux ans, et le **Secrétaire général de la Francophonie**, clé de voûte de ce système. Depuis 2003, le Secrétaire général de la Francophonie est Abdou Diouf, ancien Président de la République du Sénégal.

La coopération multilatérale francophone est mise en œuvre par l'**Organisation internationale de la Francophonie** et quatre opérateurs spécialisés. L'OIF a été fondée en 1970 sur la base du Traité de Niamey (Niger). Elle mène des actions politiques et de coopération multilatérale pour donner corps à une solidarité active au bénéfice des populations de ses Etats et gouvernements membres. Elle agit dans le respect de la diversité culturelle et linguistique et au service de la promotion de la langue française, de la paix et du développement durable.

La Francophonie dispose d'un **organe consultatif**, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF).

Les **quatre opérateurs spécialisés** sont : l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), la chaîne internationale de télévision TV5, l'Association internationale des maires francophones (AIMF) et l'Université Senghor.

Objectifs

Les objectifs de la Francophonie sont consignés dans sa Charte adoptée en 1997 au Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement à Hanoi (Vietnam) et révisée par la Conférence ministérielle en 2005 à Antananarivo (Madagascar) :

- l'instauration et le développement de la démocratie,
- la prévention, la gestion et le règlement des conflits, et le soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme,
- l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations,
- le rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle,
- le renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies,
- la promotion de l'éducation et de la formation.

Missions

Les missions de la Francophonie sont définies dans un Cadre stratégique de dix ans adopté par le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement en 2004 à Ouagadougou (Burkina Faso) pour la période 2005 – 2014 :

- Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique ;
- Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ;
- Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ;
- Développer la coopération au service du développement durable.

Une attention particulière est accordée aux jeunes et aux femmes, ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a pour mission de donner corps à une solidarité active entre les 70 États et gouvernements qui la composent (56 membres et 14 observateurs). Une communauté de destin consciente des liens et du potentiel qui procèdent du partage d'une langue, le français, et des valeurs universelles.

L'OIF a pour objectif de contribuer à améliorer le niveau de vie de ses populations en les aidant à devenir les acteurs de leur propre développement. Elle apporte à ses États membres un appui dans l'élaboration ou la consolidation de leurs politiques et mène des actions de politique internationale et de coopération multilatérale, conformément aux 4 grandes missions tracées par le Sommet de la Francophonie et mises en œuvre par une délégation et plusieurs directions de programme ou d'appui.

- *Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique*

La cohésion et l'originalité de la communauté francophone reposent sur le partage d'une langue commune. Le français représente un outil de communication orale et écrite privilégié qu'il faut entretenir et développer pour l'affirmer aussi bien au sein de l'espace francophone qu'à l'échelle internationale. En parallèle, l'OIF favorise le plurilinguisme au sein de l'espace francophone par le développement équilibré du français et des langues partenaires. Cette politique des langues s'articule autour de trois axes majeurs :

- Promouvoir l'usage du français dans la vie diplomatique et internationale.
- Renforcer le statut et l'usage de la langue française dans la société.
- Renforcer l'Observatoire de la langue française.

La transition en cours vers une société mondiale des savoirs dans laquelle les œuvres de l'esprit sont source de richesses, souligne que la production de biens culturels peut contribuer au développement économique. L'adoption à l'Unesco, le 20 octobre 2005, de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles a consacré les efforts entrepris par l'OIF dans ce domaine. Son action en faveur de la diversité culturelle et linguistique se poursuit autour de cinq axes :

- Développer la lecture publique à travers les Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC).
- Développer les politiques et les industries culturelles.

- ***Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme***

Depuis l'adoption des déclarations de Bamako (2000) et de Saint Boniface (2006), la Francophonie a acquis une nouvelle dimension politique, pleinement reconnue par ses Etats membres et ses partenaires internationaux (Nations unies, Union européenne, Union africaine, Commonwealth...). L'OIF s'engage toujours davantage pour le respect des droits de l'Homme, l'enracinement de la démocratie et la consolidation de la paix, à travers l'alerte précoce, la prévention des conflits, l'appui aux processus de sortie de crise et de transition. Son action dans ces domaines s'articule autour de trois axes :

- Promouvoir les droits de l'Homme, ainsi que la gouvernance et la culture démocratiques.
- Promouvoir l'état de droit en renforçant les capacités des institutions judiciaires et la diffusion de l'information juridique.
- Promouvoir la paix et la sécurité humaine en renforçant les capacités d'alerte précoce, et en accompagnant les processus de transition.

- ***Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche***

L'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche sont les clés du développement. La qualité de l'éducation passe impérativement par la qualité de la formation des enseignants, de leurs formateurs et des gestionnaires de l'éducation, et par l'utilisation d'outils d'enseignement modernes et adaptés aux besoins des publics scolaires. L'action de l'OIF dans ce domaine, élevé au rang de priorité, s'organise autour de trois axes :

- Améliorer la qualité de l'éducation de base.
- Promouvoir l'enseignement du français en contexte plurilingue.
- Renforcer l'insertion professionnelle des jeunes.

- ***Développer la coopération au service du développement durable***

Principe fondateur de la communauté francophone, qui réunit des pays allant des plus riches aux plus pauvres de la planète, la solidarité détermine autant la stratégie politique que la coopération de la Francophonie. La contribution de la Francophonie à cet effort de solidarité s'inscrit dans une stratégie de développement durable qui favorise l'accès à l'énergie dans une démarche de maîtrise des ressources et des coûts, et de promotion des énergies renouvelables. Son action s'articule autour de deux axes :

- Renforcer les stratégies nationales de développement durable.
- Renforcer la participation des pays en développement et des pays les moins avancés aux processus de régulation multilatérale.

Une attention particulière est portée aux jeunes et aux femmes ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication dans l'ensemble des actions de l'OIF.

L'organisation internationale de la Francophonie (OIF)

Le Secrétaire général de la Francophonie est le plus haut responsable de l'OIF. Prenant la suite de Monsieur Boutros Boutros-Ghali, ancien secrétaire général de l'ONU, Monsieur Abdou Diouf a été élu à ce poste par le Sommet de la Francophonie en 2002 à Beyrouth (Liban), et réélu en 2006 par le Sommet de Bucarest (Roumanie).

Le Secrétaire général nomme un administrateur chargé d'exécuter et de gérer la coopération. Clément Duhaime occupe cette fonction depuis 2006.

L'OIF est placée sous l'autorité de 3 instances politiques :

- **Le Sommet**, l'instance suprême de la Francophonie qui se réunit tous les deux ans. Il est présidé par le chef d'Etat ou de gouvernement du pays hôte du Sommet jusqu'au Sommet suivant. Il statue sur l'admission de nouveaux membres de plein droit, de membres associés et de membres observateurs à l'OIF. Le Sommet définit les orientations de la Francophonie de manière à assurer son rayonnement dans le monde, dans un Cadre stratégique décennal. Il adopte toute résolution qu'il juge nécessaire au bon fonctionnement de la Francophonie et à la réalisation de ses objectifs. Il élit le Secrétaire général de la Francophonie. (Dernier sommet à Québec en 2008, et prochain à Montreux en 2010).
- **la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF)** se réunit chaque année afin d'assurer la continuité politique du Sommet. Les Etats et gouvernements membres ou observateurs du Sommet y sont représentés par leur ministre des Affaires étrangères ou le ministre chargé de la Francophonie.
- La CMF a pour mission de veiller à l'exécution des décisions arrêtées lors d'un Sommet et de préparer le Sommet suivant. Elle se prononce sur les grands axes de l'action multilatérale francophone.
- **et le Conseil permanent de la Francophonie (CPF)** est l'instance chargée de la préparation et du suivi du Sommet. Il est présidé par le Secrétaire général de la Francophonie et composé des représentants personnels dûment accrédités par les chefs d'Etat ou de gouvernement participant aux Sommets. Aussi souvent que nécessaire, le Secrétaire général réunit le CPF en session extraordinaire ou convoque des comités ad hoc consultatifs restreints. Le CPF a notamment pour missions de veiller à l'exécution des décisions prises par la CMF, d'examiner les propositions de répartition du Fonds multilatéral unique (budget) et d'exercer un triple rôle d'animateur, de coordonnateur et d'arbitre.

Quatre commissions spécialisées composées des délégués des Etats et gouvernements préparent les travaux du CPF :

- la commission politique ;
- la commission économique ;
- la commission de coopération et de programmation ;
- la commission administrative et financière.

Elle dispose de **9 implantations dans le monde** :

- quatre représentations permanentes : à Addis-Abeba, auprès de l'Union Africaine et de la Commission économique de l'Afrique de l'ONU, à Bruxelles, auprès de l'Union européenne, à New York et à Genève, auprès des Nations unies ;
- 3 bureaux régionaux : à Lomé (Togo) pour l'Afrique de l'Ouest, à Libreville (Gabon) pour l'Afrique centrale et l'océan Indien, à Hanoï (Vietnam) pour la zone Asie - Pacifique ;
- 2 antennes régionales : à Bucarest (Roumanie) pour l'Europe centrale et orientale et à Port-au-Prince (Haïti) pour la Caraïbe.

Le budget de l'OIF s'élève à 80 millions d'euros, dont 64% alloués aux actions concrètes de l'OIF. Les recettes sont principalement constituées par des contributions statutaires et par d'autres, volontaires, qui abondent le Fonds multilatéral unique (FMU), l'outil par lequel la Francophonie finance ses actions de coopération.

L'OIF, ce sont aussi des femmes et des hommes : 328 employés qui travaillent à pied d'œuvre au siège, à Paris, ou dans les unités hors siège.

Organes consultatifs et opérateurs de la Francophonie

- **L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est l'assemblée consultative de la Francophonie.** Elle est constituée de sections membres représentant 77 parlements ou organisations interparlementaires. L'APF participe à la mise en place et au renforcement des institutions démocratiques par l'adoption de textes transmis aux instances de la Francophonie, par l'organisation de missions de bons offices et de missions d'observation électorale.
- **Les quatre opérateurs spécialisés des Sommets** que sont :
 - l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), est une association regroupant 710 établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans 85 pays. Présente sur tous les continents à travers ses neuf bureaux régionaux, ses 65 implantations (antennes, campus numériques, instituts de formation) dans 38 pays et ses 434 salariés, l'AUF est l'opérateur de la Francophonie institutionnelle pour l'enseignement supérieur et la recherche depuis 1989. L'AUF propose plusieurs programmes de coopération soutenant la recherche et la formation en français. Elle favorise la mise en place de réseaux francophones et met à la disposition des étudiants, professeurs et chercheurs un important programme de mobilité (2 000 bourses en moyenne par année).
 - TV5, Première chaîne généraliste mondiale en langue française, TV5MONDE est le deuxième réseau international de télévision diffusé auprès de 207 millions de foyers dans près de 200 pays et territoires. TV5MONDE édite simultanément, depuis Paris, huit chaînes régionalisées distinctes à destination de l'Europe francophone (France/Belgique/Suisse), l'Europe non francophone, le Maghreb et l'Orient, l'Afrique, l'Asie, les États-Unis, l'Amérique latine et le Pacifique ; une chaîne spécifique destinée au territoire canadien est gérée par TV5 - Québec Canada, structure indépendante basée à Montréal.

L'ensemble des programmes de TV5MONDE rassemble une audience cumulée hebdomadaire de 55 millions de téléspectateurs uniques.

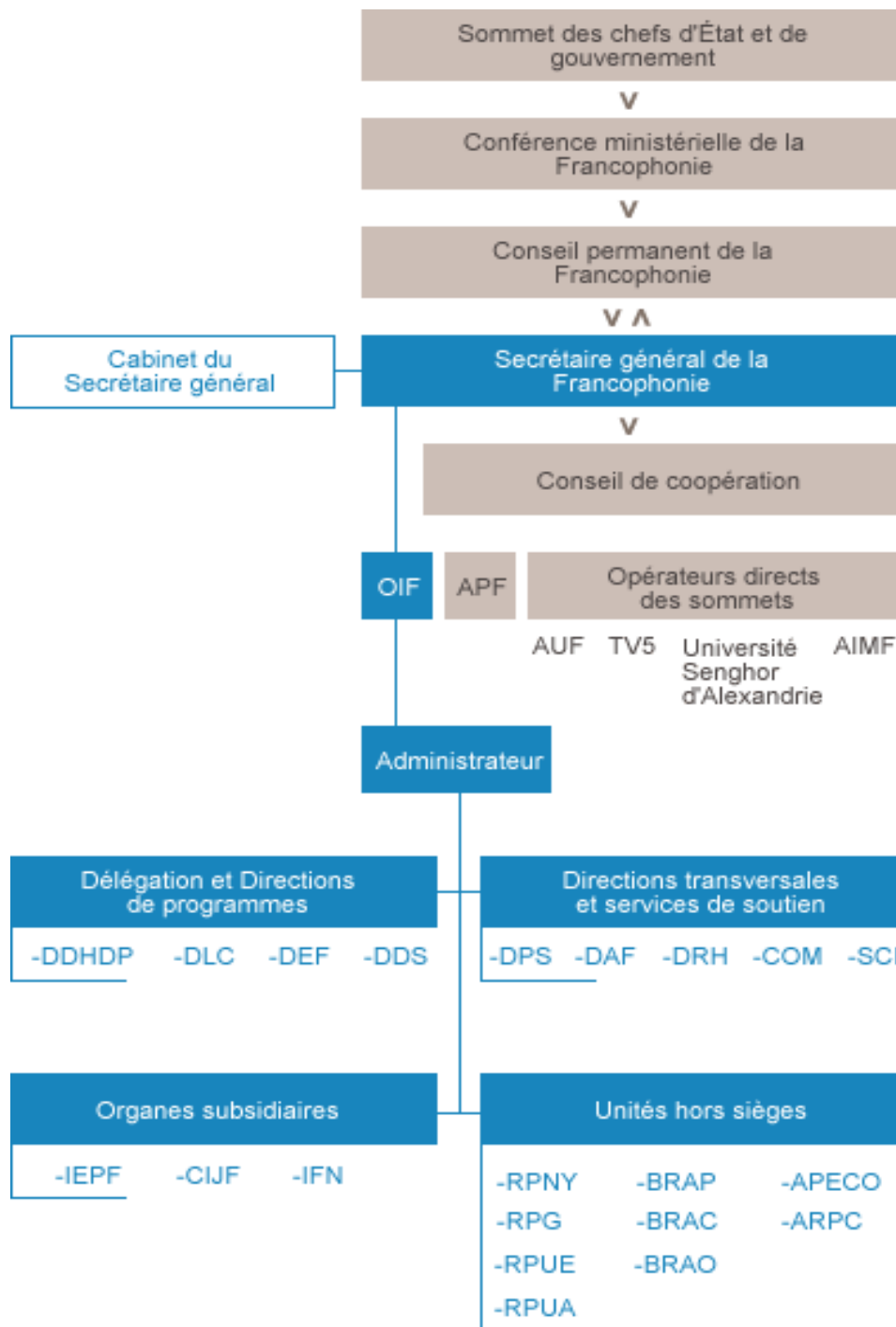
Grâce au sous-titrage dans neuf langues (allemand, anglais, arabe, espagnol, français, néerlandais, portugais, roumain et russe), TV5MONDE est regardée bien au-delà des publics francophones et assure ainsi pleinement sa mission de vecteur de la francophonie.

- L'association internationale des maires francophones (AIMF), est le réseau des élus locaux francophones de 48 pays. Elle est l'expression de la solidarité qui les unit et promeut les valeurs qu'ils partagent : le renforcement de la démocratie locale, tant représentative que participative, la valorisation de la place des femmes dans les processus de décision, la gestion planifiée du développement local.

L'AIMF accompagne les collectivités locales dans les processus de décentralisation et dans la mise en œuvre des politiques d'aménagement urbain, au service de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Elle place au cœur de sa stratégie la capacité des élus locaux à jouer leur rôle de leaders locaux, en position de mettre en synergie l'ensemble des savoirs et compétences au profit du développement de leurs territoires.

- L'Université Senghor d'Alexandrie est une institution de 3e cycle dont la vocation est de former et de perfectionner des cadres africains et des formateurs de haut niveau et d'orienter leurs aptitudes vers l'action et l'exercice des responsabilités dans certains domaines prioritaires pour le développement. Elle est un pôle d'échanges et de rencontres dans l'espace francophone en organisant des colloques, séminaires et conférences, et en collaborant notamment avec les autres opérateurs et institutions de la Francophonie.

Organigramme de la Francophonie



Acronymes

APF - Assemblée parlementaire de la Francophonie
AIMF - Association internationale des maires francophones
AUF - Agence universitaire de la Francophonie

Délégation et directions de programmes

DDHDP - Délégation aux droits de l'Homme, à la démocratie et à la paix
DLC - Direction de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique
DEF - Direction de l'éducation et de la formation
DDS - Direction du développement durable et de la solidarité
DPS - Direction de la planification stratégique

Directions transversales et services e soutien

DAF - Direction de l'administration et des finances
DRH - Division des ressources humaines
COM - Service de communication de la Francophonie
SCI - Service des conférences internationales

Instituts subsidiaires

IEPF - Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie à Québec
IFN - Institut de la Francophonie numérique
CIJF - Comité international des Jeux de la Francophonie

Représentations permanentes

RPNY - Auprès des Nations unies à New-York (USA)
RPG - Auprès des Nations unies à Genève (Suisse)
RPUA - Auprès de l'Organisation de l'Unité africaine - Addis Ababa (Éthiopie)
RPUE - Auprès de l'Union européenne - Bruxelles (Belgique)

Unités hors siège : bureaux régionaux et antennes régionales

BRAC - Bureau régional pour l'Afrique centrale et l'océan Indien - Libreville (Gabon)
BRAO - Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest - Lomé (Togo)
BRAP - Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique - Hanoi (Vietnam)
APECO - Antenne régionale pour les pays de l'Europe centrale et orientale - Bucarest (Roumanie)
ARPC - Antenne régionale pour les États de la Caraïbe - Port-au-Prince (Haïti)

Contacts

Cabinet du Secrétaire général de la Francophonie

28 rue de Bourgogne • 75007 Paris (France)
Téléphone (33) 1 44 11 12 50
Télécopie (33) 1 44 11 12 80

OIF (Administration et coopération)

13 quai André Citroën • 75015 Paris (France)
Téléphone (33) 1 44 37 33 00
Télécopie (33) 1 45 79 14 98

Informations et documentation

Site internet : www.francophonie.org